

Mode d'emploi – Organisateur



Confiez la programmation d'une séance de courts métrages aux 15-25 ans !

20 courts métrages repérés en festivals

Une identité visuelle, une bande-annonce et des ressources pour animer vos réseaux sociaux et mobiliser des participants

Des fiches outils pour accompagner les participants

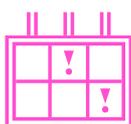
Des fiches films et des interviews des cinéastes/producteurs pour animer les séances



Comment organiser le projet

**DE 5 À 15 SÉANCES POSSIBLES
2 À 3 HEURES PAR SÉANCE**

- **1 séance accueil** : visite et rencontre avec le programmateur/l'exploitant
- **De 3 à 8 séances** : découverte des films (2 à 3 films par séance)
- **1 à 2 séances de programmation**
- **1 à 3 séances de préparation** de la projection et de sa communication
- **1 séance de restitution** : projection et animation de la séance (à faire rapidement après la dernière séance pour maintenir la dynamique)



- Séances hebdomadaires ou stage intensif
- En groupe constitué ou participants libres le soir ou le week-end
- Un groupe accompagné par un membre de l'équipe du cinéma ou accueilli en gestion « autonome »

Comment mobiliser des participants

- Inscrire la proposition sur le **Pass Culture**
- Diffusez la bande-annonce avant les séances **des dispositifs scolaires**
- Diffusez la bande-annonce sur vos réseaux sociaux
- Rapprochez-vous des antennes **Unis-Cité** qui interviennent dans un lycée de proximité dans le cadre du programme Cinéma et citoyenneté des centres sociaux, des centres d'animation, des universités, etc.

Où trouver les films ?

- **En ligne sur **le Kinetoscope**** avec possibilité de visionnage hors-ligne* si vous ne pouvez pas faire les séances de programmation en salle ou si le groupe se retrouve ailleurs.

* mettre les films dans des parcours et télécharger l'application hors-ligne.

- **En DCP sur Cinégo (pensez à demander les KDM pour les séances d'atelier)** pour les visionner en salle.



Quelles étapes pour participer

- Contactez L'Agence du court métrage
- Abonnez-vous au Kinéscope pour accéder aux films et aux ressources
- Inscrivez le projet et la séance de restitution sur le Pass Culture pour être comptabilisé comme action du fonds « jeune cinéphiles »
- Informez L'Agence du court métrage des films diffusés pour générer les KDM et gérer le partage de recettes
- Déclarez tous les films de la séance dans votre logiciel de caisse (n° de visa des films disponibles sur la fiche « liste des films »)
- Indiquez L'Agence du court métrage comme distributeur : 09797

Où trouver les ressources

- kit pédagogique** sur le site de L'Agence du court métrage et sur le Kinéscope
- Mode d'emploi participants
 - Fiches outils: programmer, communiquer, animer
 - Fiches films et photogrammes
 - Interviews des réalisateurs

kit de communication

- Lien à demander**
- Visuels des films chartés
 - Extraits chartés
 - Pastilles vidéos des réalisateurs pour les réseaux sociaux
 - Bande-annonce DCP
 - Bande-annonce réseaux sociaux
 - Logos

Combien ça coûte

- Un abonnement au **Kinéscope** (90€/an) pour bénéficier des films et des ressources
- Une séance de projection **en partage de recettes** ou au forfait pour les séances non commerciales + 25€ de forfait technique

Contacts

Contact salles de cinéma

Amélie DEPARDON
Chargée de développement salles et partenariats
a.depardon@agencecm.com
01 44 69 26 62

Contact formation/ questions pédagogiques

Cécile HORREAU
Responsable du service éditions et éducation au cinéma
c.horreau@agencecm.com
01 44 69 63 18